

# Protection de découplage des onduleurs

## Fin de la période transitoire : place à la norme NF EN 50549-10 pour tous les générateurs

**Garantir une sécurité, une fiabilité et une continuité de service** : voici le rôle essentiel que joue le dispositif de découplage dans une installation de production. En cas d'anomalie, ce dispositif assure la séparation immédiate entre des unités de production et le Réseau Public de Distribution (RPD), évitant ainsi tout risque de perturbation ou de pollution du réseau. Son rôle est donc déterminant pour garantir la continuité de service et la sécurité d'alimentation.

C'est dans ce cadre que la normalisation récente est venue renforcer les exigences techniques applicables aux générateurs raccordés.

La norme NF EN 50549-10 définit les exigences techniques applicables aux essais des unités de production. Elle encadre notamment l'évaluation des caractéristiques électriques, et plus particulièrement la capacité de découplage vis-à-vis du Réseau Public de Distribution (RPD). Ce dispositif normatif garantit au gestionnaire du réseau une meilleure maîtrise de la fiabilité et de la sécurité de fonctionnement des générateurs raccordés, contribuant ainsi à la robustesse et à la sûreté globale du système électrique.



La période transitoire de 24 mois, annoncée dans nos 2 articles publiés en 2024 durant laquelle les différents types de certificats de découplage ont cohabité, arrive à son terme dans quelques semaines. Cette phase a eu pour objectif de permettre aux fabricants d'onduleurs d'adapter leurs équipements et leurs procédures de certification à la norme de tests NF EN 50549-10.

Ainsi, pour tous les dossiers déposés à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**, tous les générateurs, en puissance limitée et surveillée, devront répondre à la double exigence suivante :

Date d'application	Puissance de raccordement	Normes devant apparaître sur le certificat de conformité de votre onduleur
Dossiers déposés jusqu'au 31/12/2025	$P \leq 36\text{kVA}$	( NF EN 50549-1 ou NF EN 50549-2 )
Dossiers déposés jusqu'au 30/06/2026	$P \leq 36\text{kVA}$	( NF EN 50549-1 ou NF EN 50549-2 ) + <b>NF EN 50549-10</b>
Dossiers déposés depuis le 01/01/2025	$P > 36\text{ KVA}$	( NF EN 50549-1 ou NF EN 50549-2 ) + <b>NF EN 50549-10</b>

# Protection de découplage des onduleurs

Mise à jour (janvier 2026) : après concertation avec Enedis, la **date de fin de période transitoire** pour les raccordements en puissance limitée est reportée au **30 juin 2026** au lieu du 1er janvier 2026, (voir notre article du 29 janvier 2026).

La fin de la période transitoire pour les raccordements en puissance limitée, marque une étape décisive dans l'harmonisation des pratiques. En imposant un cadre unique et exigeant, la norme NF EN 50549-10 renforce la sécurité du réseau et garantit la conformité des équipements. Elle constitue ainsi un gage de fiabilité pour l'ensemble des acteurs de la filière.



**Nous vous conseillons de vous rapprocher dès maintenant de votre fabricant/distributeur, pour récupérer la nouvelle version du certificat de découplage de votre onduleur.**

**Pensez à nous envoyer cette version à jour du certificat de conformité de votre onduleur lors du remplissage de l'Attestation de Conformité.**